

ANTOINE LEREBVAK, de Ste.-Hélène, clerc du poll du dernier témoin. Le livre du poll lui ayant été montré, il indique les premiers 165 votes comme ayant été entrés par lui. Il corrobore le témoignage du premier témoin sur les circonstances de l'enlèvement des livres. Le député officier-rapporteur avait fermé le poll parce qu'il y avait du trouble. Il était parti aussitôt que le prisonnier avait commencé à écrire dans le livre.

Transquestionné par M. Morin.—Le témoin répète à peu-près la même chose sur les circonstances de l'enlèvement des livres.

Le juge de paix devant qui il avait fait sa déposition réside à St.-Hyacinthe, mais il ne se rappelle pas le jour auquel il l'a faite. Il croit que c'est dans la maison de M. Mailhiot; il ne le connaissait pas auparavant. Cette déposition a été faite à la demande de M. Dessaulles, chez qui il était allé deux fois. M. Dessaulles avait donné de l'argent au témoin pour payer ses dépenses—quatre à cinq piastres. Le témoin est allé au bureau de M. Laflamme avec M. Dessaulles. Il ne se rappelle pas ce qu'il a dit là. Il était sobre quand il est allé chez M. Laflamme.

Par la Cour.—Le témoin avoue qu'il est dans l'habitude de boire trop quelque fois.

Par M. Morin.—La première déposition a été écrite par M. Laflamme, à Montréal, et assermentée à St.-Hyacinthe. Il était sobre le jour de l'élection et aussi quand il a fait sa déposition. Il a reçu 4½ piastres de M. Laframboise parce qu'il avait dit à ce dernier qu'il avait dépensé quelque argent et qu'il désirait être remboursé. Quand le témoin est parti du poll, le livre était ouvert devant le prisonnier, sur la table. Le prisonnier prit la plume du témoin, et il était assis quand le témoin est parti.

La Cour, en considération de l'hésitation avec laquelle le témoin avait répondu aux questions qui lui avaient été posées, ordonna qu'il ne fût point taxé.—(Pays.)

"Ensuite une personne dit: je veux voter; l'officier-rapporteur lui dit "vous avez déjà voté"; cette personne dit, "excusez" et elle se retira. L'officier-rapporteur dit alors: je ne crois plus devoir enregistrer des votes à présent, je suis une personne transportée, mais je n'ai pas peur en aucun temps. Blain m'a dit "vous pouvez écrire le nom des voteurs," je lui dis "je ne suis pas votre engagé, et ma journée est faite," je voulais partir avec l'officier-rapporteur qui m'avait engagé. Blain ajouta "votre devoir est d'enregistrer les votes jusqu'à cinq heures." Quand j'eus enregistré le dernier nom dans le livre de poll, le livre resta ouvert sur la table. Quelques minutes après, m'étant habillé je remarquai que le livre était un peu tourné du côté du prisonnier. Je n'ai vu personne prendre le livre de poll, je n'ai pas vu le livre de poll entre les mains de l'officier-rapporteur. L'officier-rapporteur a demandé ses papiers qui étaient dans le livre sur la table. Blain a dit non, restez; j'ai vu le prisonnier qui m'a recommandé d'être juste dans mon témoignage, ne m'a pas demandé de le ménager, j'ai vu le prisonnier prendre ma plume quand l'officier-rapporteur eut fermé le poll. Je ne me rappelle pas que l'officier-rapporteur voulant rétablir l'ordre se soit plaint à Blain et que celui-ci lui ait répondu "enregistrez ces votes qui se présentent." Lamoureux dit: les gens ont voté et je ne ferai que ce que je veux. Blain a dit d'enregistrer les voix jusqu'à cinq heures. L'officier-rapporteur avança sa main sur le livre et le prisonnier aussi. Je n'ai pas craint qu'il nous fût fait aucun mal.

"Transquestionné par M. Morin.—L'officier-rapporteur a interrompu la votation parce qu'il craignait que le monde ne fit quelque chose de mal. L'officier n'a pas dit qu'il craignait la violence. Il y avait peut-être 50 personnes dans la salle lors de l'entrée Blain, presque toutes étaient de Ste. Hélène, personne ne s'est particulièrement plaint d'être troublé. Tout ce que j'ai entendu est "dehors." C'était chez Mailhiot que j'ai fait une déposition, à la demande de M. Dessaulles, que je n'aurais pas faite sans cela. J'ai reçu de M. Dessaulles à peu-près 4 ou 5 piastres lorsque j'ai fait ma déposition. J'ai parlé hier avec M. Dessaulles. Il est venu me trouver dans une auberge tenue sur la place Jacques-Cartier par une veuve Lefebvre. Je ne sais ce qu'il m'a dit. Il m'a amené chez M. Laflamme l'avocat. Je me trouvais avec un nommé Phaneuf quand M. Dessaulles est venu me trouver dans cette auberge. Je ne sais si j'ai marché à côté de devant M. Dessaulles et ce qu'il m'a dit dans la route. C'est M. Dessaulles qui m'a écrit à St. Hélène pour me faire venir à St. Hyacinthe pour faire ma déposition. Je ne me rappelle pas ce qu'il y avait dans la lettre, c'était pour l'affaire de Blain. C'est l'avocat Laflamme qui a préparé la déposition que j'ai assermentée à St. Hyacinthe. C'est M. Dessaulles qui a payé mes dépenses de voyage ainsi que mes dépenses à l'Hôtel du Canada. Avant cette affaire de M. Blain je n'avais pas l'habitude d'aller avec M. Dessaulles. M. Laframboise m'a aussi donné de l'argent, à peu-près 4 piastres. MM. Dessaulles et Laframboise m'ont seuls donné de l'argent pour cette affaire. Quand je suis allé dans la salle du poll les livres étaient ouverts sur la table. Tout ce que j'ai vu faire à Blain c'est de rouvrir le livre. Après qu'il eut ainsi touché le livre, j'ai eu de nouveau le livre en ma possession et j'ai écrit deux votes. Je n'ai pas vu le prisonnier toucher au livre après cela."—Merve.

JOSÉPH LAFONTAINE, notaire, de Ste.-Hélène, représentant M. Laframboise, lors de son élection, le 5 de janvier dernier.—Le témoin corrobore ce qu'a dit le premier témoin, de l'enlèvement des livres et de l'expulsion du représentant de M. Laframboise, qui n'est autre que le présent témoin. Il dit qu'il ne sait pas ce qui s'est passé dans le poll après qu'il en eut été expulsé; un homme se tenait à la porte avec une hache et empêchait le témoin d'entrer. On lui dit que s'il entrait, il serait tué. Ceux qui lui disaient cela étaient les mêmes que ceux qui l'avaient mis dehors.

Transquestionné.—L'officier-rapporteur était au poll quand le témoin partit. Il ne sait pas qui tenait la hache, mais il reconnaîtrait l'homme s'il le voyait. Il n'a pas vu le livre de poll hors la possession de l'officier-rapporteur. Il n'avait pas de pistolets et n'en porte jamais.

JEAN ADOLPHE DUBOIS, accompagnait le dernier témoin; corrobore son témoignage.—Il a vu à la porte du poll un homme brandissant une hache et disant: "Tuons-le." Il y avait un M. Laffèche, de St. Hugues; il a été mis dehors en même temps que M. Lafontaine et le témoin, aussi bien que quatre ou cinq autres amis de M. Laframboise.

FLAVIEN CARMEL, réside à St. Hyacinthe; était à St. Hélène le 5 de janvier, durant l'élection. A vu le prisonnier conduire une personne pour voter, et a entendu l'officier-rapporteur dire qu'il n'enregistrerait pas son nom, parce que cette personne avait déjà voté. Corrobore les récits des témoins précédents quant au trouble et à sa cause.

AUGUSTIN PHANEUF, était à Ste. Hélène le jour de l'élection; a entendu le prisonnier dire lorsque le député-officier-rapporteur a voulu administrer le serment à un voteur: "Pas de serment aujourd'hui, enregistrez les votes." Corrobore le témoignage précédent quant au trouble, et jure avoir vu le prisonnier chercher les livres de poll à l'officier-rapporteur.—Pays.

"J'étais dans la chambre où étaient les livres de poll quand le prisonnier entra à la tête de la Bande, il s'est assis près de la table; c'est lui qui a crié de mettre Lafontaine dehors. Après, il a vu l'officier-rapporteur prendre deux votes, il refusa le troisième. Blain dit faites lui prêter serment. L'officier-rapporteur refusa. Blain dit alors: il n'y a plus de serment de bon, prenez-les tous. L'officier-rapporteur demande ses papiers. Le livre de poll était sur la table quand l'officier-rapporteur l'a demandé. Blain avant avait refusé de laisser emporter le livre de poll à l'officier-rapporteur, il le lui avait ôté et remis sur la table.

"Transquestionné.—J'étais à Ste. Hélène dans l'intérêt de M. Laframboise; je n'étais pas engagé par lui ou ses amis; je n'ai pas reçu d'argent pour aller dans ce poll. J'étais engagé à travailler pour lui et il m'a payé depuis l'élection. La cour me cite le témoin sur ses gardes et il refuse de dire combien d'argent il a reçu. A peu près cent personnes sont entrées avec le prisonnier. L'appartement était rempli. Il était difficile pour Lafontaine ou tout autre de se faire un passage. Le prisonnier a arraché le livre des mains de l'officier-rapporteur. C'est au moment où celui-ci se retirait, Blain a dit: mettez les gens de Laframboise dehors. Je pouvais voir et entendre Blain, car j'étais dans la chambre où était le livre de poll. Je jure positivement que Lamoureux a offert le serment aux électeurs, mais que Blain a dit: il n'y a plus de serment de bon. L'individu refusé n'a pas insisté, mais l'officier-rapporteur a insisté à fermer le poll et a dit à Blain: tu te fais une mauvaise affaire. M. Dessaulles est venu me voir ainsi que le clerc de poll chez Mme. Lefebvre. Il n'a pas voulu marcher avec nous pour se rendre chez M. Laffamme ou nous sommes allés le rejoindre sur les huit heures.

"CYPRINE LEFEBVRE.—Je me rappelle l'élection du comté de Bagot; j'étais à Ste. Hélène le 5 janvier; j'ai vu le prisonnier à St. Hugues, et il m'a demandé d'aller avec lui à Ste. Hélène. Il ne m'a point parlé du poll de Ste. Hélène, et ne m'a point dit qu'il voulait s'en emparer. Je ne savais point pourquoi le prisonnier allait à Ste. Hélène: plusieurs voitures suivaient M. Blain, il a dit au poll à ceux qui étaient avec lui: Ne faites point de mal à personne. J'ai vu mettre M. Lafontaine à la porte, j'ai vu un homme qui avait une hache à la main, il se tenait près de la porte, et il disait: Si nous fonçons sur le monde, nous en reculons. Avant que Lafontaine eût été mis à la porte, j'ai entendu quelqu'un crier: Dehors! Je n'ai point dit à Cyprine Latour que Blain devrait prendre le poll, j'ai vu sortir l'officier-rapporteur du poll, je n'ai pas été longtemps dans la chambre du fond, j'ai vu le livre sur une table, et j'ai vu M. Palarly qui écrivait, je suis resté au poll depuis trois heures et demie jusqu'à cinq heures, j'ai vu le prisonnier ces jours-ci, il m'a demandé si j'étais témoin dans son affaire. Le prisonnier ne s'est pas informé de ce que je devais dire et ne m'a point demandé de dire quelque chose en sa faveur, il n'y avait point de chicane quand l'officier-rapporteur et son clerc sont partis, je n'ai point compris pourquoi ils partaient.

"DOMINIQUE CHABOT.—Je suis le propriétaire de la maison où s'est tenu le poll. J'étais dans la maison le dernier jour du poll. Je jure positivement que je n'ai point vu le livre de poll après cinq heures. Quand j'ai vu le livre de poll, il était entre les mains de M. Lamoureux. M. Lamoureux m'a dit qu'il n'avait point besoin de moi. Ils n'ont plus besoin de poll, m'a-t-il dit; mais il ne m'a point dit qu'on lui avait ôté le livre de poll. Il m'a dit seulement qu'on s'était emparé du poll. J'ai vu M. Lamoureux depuis ce temps-là, mais il n'a point été question de ce qui s'était passé au poll. Pendant que j'étais dans la maison où se tenait le poll, j'ai entendu quelqu'un dire: Ne faites point de mal à personne.

"F. X. POITRAS, J. P.—Je suis de Ste.-Hélène. Je n'ai point vu le livre de poll quand je suis arrivé à la maison. Le 6 janvier, j'étais chez M. Maillette quand on est venu me chercher. Mon nom se trouve au bas de la déclaration faite au bas du livre de poll avec la signature d'à peu près quarante personnes qui rendent compte de ce qui s'est passé.

"Cette déclaration signée de ces personnes et qui exonère complètement l'accusé est alors lue au jury.

"Transquestionné.—Les personnes dont les noms se trouvent au bas de cet affidavit ont droit de voter à Ste.-Hélène. C'est le lendemain des événements qu'elles en ont déposé.

"HUBERT PIERRE, J. P.—L'officier-rapporteur est entré chez moi à son retour de Ste.-Hélène, je lui demandai comment il se faisait qu'il arrivait si vite à St.-Hugues. Il me dit: Mon poll a été envahi, et qu'il venait